

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 24 décembre 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15, 16 et 17 décembre 2021

2021 PP 128 Individualisation des autorisations de programme votées au budget spécial de la préfecture de Police (exercice 2021).

MM. Nicolas NORDMAN et Paul SIMONDON, rapporteurs

Le Conseil de Paris,

Vu le Code de la commande publique ;

Vu le budget spécial de la préfecture de Police pour l'exercice 2021 adopté au cours de la séance des 15 au 17 décembre 2020 ;

Vu le budget supplémentaire du budget spécial de la préfecture de Police pour l'exercice 2021 adopté au cours de la séance des 06 au 09 juillet 2021 ;

Vu le projet de délibération, en date du 30 novembre 2021, par lequel M. le préfet de Police soumet à son approbation l'individualisation des autorisations de programme votées au budget spécial de la préfecture de Police (exercice 2021) ;

Sur le rapport présenté par M. Nicolas NORDMAN, au nom de la 3ème Commission, et M. Paul SIMONDON au nom de la 1^{ère} commission,

Délibère :

Par prélèvement sur les autorisations de programme votées au budget spécial de la préfecture de Police, ont été individualisées au titre de l'exercice 2021, les autorisations de programmes recensées et annexées à la présente délibération.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO